



SEANCE du 13 septembre 2021.

DELIBERATION 2021-29

Bi mila hogaita bat urtean irailaren 13 an, arratseko zazpi eta erdiak herri hortako kontseilua, behar bezala deitua, legeak agintzen duen kopuruan bildu da, bere bilkuren usaia tokian, Xavier LACOSTE Jaunaren lehendakaritzapean, Auzapeza.

L'an deux mille vingt et un, le 13 septembre, à 19 heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Xavier, Maire.

Horziren/Présents : Xavier LACOSTE, Xalbat GOYTY, Antton DUHALDE, Pierre DURANGA, Laurence MENDIBOURE, Pantxika MUSCARDITZ, Mathieu LAUGIER, Anne-Marie IDIEDER, Lydie ETCHEGARAY, Gaby ETCHEBEHERE, Bernadette ETCHEVERRY, Jean-Michel JAUREGUY, William SISSOKHO, Yves GENIN.

Ez ziren hor / Absents : Betti ERROTEBEHERE.

Procuration : Néant

Biltzarraren idazkaria / Secrétaire de séance : Laurence MENDIBOURE

Nomenclature : 7.2

Objet : Admission en non-valeur des dettes.

Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'en vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables il appartient au receveur- agent de l'Etat- et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Le Maire informe les Conseillers Municipaux que n'étant pas en mesure de recouvrer toutes les créances, la Trésorerie Publique de Saint-Jean-Pied-de-Port, représentée par Mme Noblia Bernadette, a présenté en date du 24 juin 2021 une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables.

Le Maire présente aux conseillers les trois listes transmises par le trésor public, qui fait état du montant total ci-dessous :

LISTE	N° de liste (T.P)	DATE	MONTANT
1	2290410231	16/09/2016	1 645.47 €
2	4588790231	08/02/2021	2 195.71 €
3	4712150831	22/04/2021	436.24 €
TOTAL			4 277.42 €

La demande d'admission en non valeur fait état d'un montant total de **4 277,42 euros**.

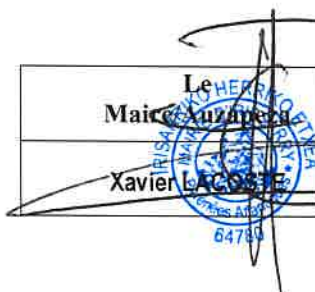
Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

DECIDE l'admission en non-valeur des trois listes de créances irrécouvrables relatives au budget Communal pour un montant total de 4 277.42 euros.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice au chapitre 65.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Suprefeturan errezebitia Reçu en Sous- Préfecture	Herriko Etxean argitaratua Affiché en Mairie



Deia/Convocation : 09-09-2021
Kontseiluak/ Conseillers en exercice 15
Hor zirenak / Présents : 14
Alde direnak / Votes pour : 14
Kontra direnak / Votes contre : 0
Abstentzioa / Abstentions : 0